



# La voix des Villes-Cathédrales

## Décembre 2016

### Plus que quelques jours pour répondre à l'enquête expresse pour le réseau en 2017 !

Merci de prendre une minute pour remplir cette [enquête](#) qui permettra de construire les contours du réseau des Villes-cathédrales pour 2017. Quel réseau voulez-vous ?

### Retour sur la rencontre 2016 des Villes-Cathédrales !

Le réseau Villes-Cathédrales s'est réuni le 16 novembre à Nevers sur la thématique : « **Des cathédrales belles, belles, belles : Des enjeux de la restauration et des animations artistiques** ». Retour sur les différents temps forts de cette journée.



[Voir le programme de cette rencontre.](#)

*Denis THURIOT, maire de Nevers, président de Nevers agglomération, co-président du réseau des Villes-cathédrales, a ouvert la séance, remerciant les participants, rappelant son plaisir de co-présider le réseau et l'engagement de sa ville pour le patrimoine, en tant que ville labellisée Ville d'art et d'histoire. La cathédrale de Nevers a connu deux chantiers majeurs de restauration : les vitraux et le clocher de la cathédrale, appelé tour Bohier. Monsieur le maire a conclu en rappelant que la restauration des cathédrales était un atout économique et touristique de poids pour l'attractivité des villes.*



- **La première table-ronde était consacrée aux enjeux de la restauration en termes de financement, de réglementation, d'organisation avec les parties prenantes et de retombées touristiques.**

*Frantz SCHENSTEIN, chef du bureau de la conservation du patrimoine immobilier au ministère de la Culture et de la Communication (MCC), est revenu sur l'histoire administrative des cathédrales. L'avis du Conseil d'État du 2 pluviôse an 13 a réparti les édifices : les cathédrales qui étaient alors sièges épiscopaux ont été attribuées à l'État ; les anciennes cathédrales, devenues églises paroissiales, aux communes. Les cathédrales construites après 1905 sont propriété privée des associations diocésaines.*

*Les 87 cathédrales appartenant à l'État sont toutes classées au titre des monuments historiques. Leur restauration est conduite par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), sous la maîtrise d'œuvre des architectes en chef des monuments historiques (ACMH). Le MCC consacre 35 à 40 M€ à la restauration de ses cathédrales. Des mécènes ou des collectivités territoriales apportent parfois leur concours financier. Les travaux d'aménagement liturgique sont à la charge du clergé, affectataire cultuel.*

*Les communes peuvent bénéficier de subventions du MCC pour la restauration de leurs cathédrales, ou anciennes cathédrales, lorsque celles-ci sont classées ou inscrites au titre des monuments historiques. Les travaux doivent être autorisés par le préfet de région (DRAC).*



*Patrick GÉROUDET, adjoint au maire de Chartres en charge de la Promotion de la Ville, du Tourisme et du Patrimoine, a évoqué l'importance de la cathédrale dans le développement touristique du territoire et l'obtention de financements pour les travaux de restauration. Cette cathédrale est dans un chantier quasi-permanent de restauration depuis le 14<sup>ème</sup> siècle. L'Etat a lancé un plan de restauration des 5 cathédrales du Centre-Val de Loire avec deux classées à l'UNESCO dont celle de Chartres. Tous les travaux entrepris devraient être terminés pour les 1000 ans de la cathédrale. Le financement a été réparti entre différents acteurs. Ainsi, le tiers de la restauration du chœur s'appuie sur des fonds FEDER tandis que la nef a été financée pour moitié par l'Etat et pour moitié par la région, et pour les vitraux, à moitié par l'Etat, le reste via le mécénat. C'est le premier site visité de la région avec 1,5 millions de touristes, le spectacle « Chartres en Lumière » passant par la cathédrale accueille quant à lui un million de spectateurs. Le mécénat et le sponsoring sont des sources de financement considérables, avec des contreparties pour ces partenaires.*



Véronique LORANS, adjointe au maire de Nevers en charge de la Culture et du Patrimoine, est revenue sur la mise en place d'une convention quadripartite dans le cadre de la réouverture au public de la tour de la cathédrale. Fermée entre 2005 et 2015, la tour de la cathédrale a fait l'objet d'une forte demande d'accès de la part du public d'où la volonté de la Ville de se rapprocher des autres parties prenantes pour permettre cet accès. Une convention a donc été adoptée par la Ville de Nevers avec l'association Regards sur la cathédrale, le clergé et l'Etat. Cette convention a permis, entre autre, de concilier l'affectation culturelle et l'activité touristique ainsi que la différence de statuts entre les guides de la Ville et ceux de l'association. Sa mise en œuvre a impliqué la définition du contenu des visites avec une formation commune pour l'ensemble des guides. En termes d'ouverture, sept weekends portes-ouvertes gratuits ont été organisés au printemps ainsi que des visites estivales, les deux sur inscription. Parmi les difficultés évoquées, on peut souligner la baisse de fréquentation des autres visites de la cathédrale ainsi que la surcharge de travail liée aux inscriptions et leur complexité pour le public (car réalisées de façon disjointe par la Ville et l'association), difficulté qui disparaîtra en 2017 grâce à une gestion de celles-ci par l'Office de Tourisme.

- **Une pause-café a permis à des entreprises de se présenter tandis que l'exposition photographique itinérante « La Cathédrale : « objet » urbain ? » a été inaugurée.**

En 2015, le réseau des Villes-Cathédrales a organisé un concours photo sur le thème : *la Cathédrale est-elle un « objet » urbain ?* Le jury du concours photo s'est réuni en mai 2015 et a désigné trois prix ainsi qu'un prix spécial. Le premier prix a été adressé à Francis Bouquerel pour son cliché de la cathédrale de Sées. Le prix spécial a été attribué à Olivier Accart pour une photographie de la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi. Les photographies présentent



l'intégration des cathédrales dans la morphologie urbaine. La ville de Nevers a inauguré, à l'occasion de cette rencontre, l'exposition photographique itinérante « *la Cathédrale est-elle un « objet » urbain ?* ». Cette exposition se déplacera au printemps prochain dans la ville qui accueillera le prochain groupe de travail.

Des présentations ont été faites par :

- Audrey GHIS, consultante pour Idu Interactive, sur l'application [Kassis](#) de découverte du patrimoine
- Romain DELAUME, CEO de [Dartagnans](#), sur cette plateforme française de financement participatif dédiée au patrimoine.







➤ **Une seconde séquence a porté sur des animations artistiques originales pour mettre en valeur l'édifice.**

*Laurent CESSIN, direction des Affaires culturelles et animation du patrimoine de Noyon, Jean-Baptiste BREJON et Renato HAUSLER de l'association Kalalumen ont présenté le projet de mise en lumière de cathédrales à la bougie avec l'exemple de Noyon. Inspiré de sa fonction de guet de la cathédrale de Lausanne, Renato Häusler a créé cette mise en scène des cathédrales avec des jeux de lumières. Le concept a rencontré un franc succès, il a une vocation spirituelle et culturelle, répondant pleinement aux enjeux dans les cathédrales. Dans le cas de Noyon, le projet a été porté par le diocèse de Beauvais, de Noyon et de Senlis mais le comité d'organisation a rassemblé le diocèse, la paroisse, Kalalumen et la ville de Noyon. L'église a pris en charge la majeure partie du financement via une campagne de donation tandis que la ville a assuré l'organisation, la sécurité et la communication. A l'occasion de cet éclairage à la bougie, la cathédrale a enregistré 2000 visiteurs en deux soirs, chiffre considérable pour un édifice qui accueille 28 000 personnes par an.*



*Francis BOUQUEREL, vice-président de l'association « Art et cathédrale » à Sées, petite ville de 4500 habitants, a quant à lui évoqué l'expérience de la cathédrale de Sées avec le projet Musilumières. L'association Art et cathédrale assure des conférences, des visites guidées. Depuis 1978, le spectacle Musilumières fait partie des animations mises en place. Il a un budget de fonctionnement 30 000€ et les recettes s'élèvent à 20 000€, le reste du financement étant assuré par des subventions et des soutiens. La création du spectacle est l'œuvre d'une petite équipe de bénévoles tous professionnels dans leur domaine. Le spectacle se déroule à l'intérieur de la cathédrale, le silence y régnant prédispose le public à la concentration pour suivre un récit et une immersion dans la musique. Les jeux de lumières et les projections d'images mettent en évidence l'architecture et son symbolisme avec une vision toujours renouvelée de la complexité de l'édifice. Les échanges avec le curé, l'évêque, l'ABF ou encore l'office du tourisme ont contribué à la réussite de l'événement.*

En image...



**Illumination à la bougie de la cathédrale de Genève par Kalalumen**



**Spectacle Musilumières dans la cathédrale de Sées**





➤ **Visite commentée de la cathédrale de Nevers par :  
Agathe Maugis, animatrice de l'architecture et du patrimoine**



*Agathe MAUGIS, Animatrice de l'Architecture et du Patrimoine de Nevers, a retracé l'histoire de la cathédrale, en expliquant sa double orientation et les principaux travaux de restauration, notamment les vitraux avec leur symbolique. Jean-Michel DRUGEON, responsable de la Commission diocésaine d'Art Sacré et président de l'association Regards sur la cathédrale, a fait ouvrir l'espace de chantier afin d'observer à l'œuvre le travail de restauration de stalles du XVIIIème siècle. Zoom sur un chapiteau illustrant la légende du Songe de Charlemagne : Poursuivi par un sanglier, l'empereur voit apparaître un enfant nu qui promet de le sauver s'il lui donnait un vêtement. L'explication est donnée à Charlemagne par Jérôme, évêque de Nevers. L'enfant est saint Cyr, patron de la cathédrale, le sanglier évoque la menace du paganisme celtique et le vêtement symbolise un renforcement de la foi par la construction d'une nouvelle cathédrale. Ce qui fut fait grâce à une dotation de Charlemagne auprès de l'Evêché !*



**A vos contributions !** : Faites connaître vos expériences et bonnes pratiques en envoyant un mail à [reseauvillescathedrales@gmail.com](mailto:reseauvillescathedrales@gmail.com)